

PROCES VERBAL
du Conseil Municipal de la Commune d'ESPOEY
Séance du 25 Septembre 2017

Elus en exercice : 14
Elus présents : 9
Suffrages exprimés : 14

L'an deux mille dix-sept, le 25 septembre à 19 heures, les membres du Conseil municipal régulièrement convoqués se sont réunis au lieu habituel de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean Pierre BARRÈRE, Maire.

Présents :

Mesdames Nicole DIEU, Sandra FLANZY, Fabienne LABAT et Ariane TAILHEURET

Date de la Convocation :

Messieurs Christophe CAZALA, Olivier MARTINE, Roland MARTINE et Jean-Pierre MOURA.

18 Septembre 2017

Membres représentés :

Date d'affichage :

M. Jean-Jacques LASCASSIES représenté par M. Jean Pierre BARRERE

M. Serge SUBIAS représenté par M. Jean-Pierre MOURA

18 Septembre 2017

Madame Patricia LACAZE représentée par Mme Ariane TAILHEURET

Mme Christine SALEFRANQUE représentée par M. Christophe CAZALA

Mme Emilie CAZAYOUS représentée par Mme Sandra FLANZY

Secrétaire de Séance : Monsieur Christophe CAZALA

Ordre du jour :

-Approbation du procès-verbal du 4 septembre 2017

-Adhésion au SMEAVO pour la collecte eaux usées de Pontacq et Lamarque Pontacq

-Demande de subvention DETR 2017

-Promesse de vente terrain cadastré section ZE n°82

-Questions diverses

Avant de commencer la séance, Monsieur le maire demande que cinq points soient rajoutés à l'ordre du jour : Travaux de rénovation extérieures de la Mairie (demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et auprès de l'Etat), Travaux de Voirie 2017 (demande de subvention auprès du Conseil Départemental), Rapport sur le prix et la qualité du service 2016 de l'eau potable sur le SMEAVO Hors Ibos et pour Ibos

A/ APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4/09/2017

Le procès-verbal de la séance du 4 septembre 2017 est approuvé dans son ensemble par les membres du Conseil Municipal.

B/ DEMANDE D'ADHESION DES COMMUNES DE PONTACO ET LAMARQUE PONTACO A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DU SMEAVO

Délibération n°2017-09-25/001

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les Communes de Pontacq et Lamarque Pontacq ont demandé leur adhésion au SMEAVO pour la compétence Assainissement Collectif à compter du 01/01/2018. Le SMEAVO a délibéré favorablement le 18 avril 2017.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de Pontacq adhère déjà au SMEAVO pour les compétences Assainissement Non Collectif et Eau Potable et que la Commune de Lamarque Pontacq n'adhère pas au SMEAVO.

Pour la compétence Assainissement Collectif ces deux communes sont indissociables car sur le même système de traitement situé sur la commune de Pontacq. Le réseau d'eaux usées de la commune de Lamarque Pontacq se rejette dans celui de Pontacq en deux points.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir accepter l'adhésion de Pontacq et de Lamarque Pontacq au SMEAVO pour la compétence collecte du SMEAVO.

Où l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

ACCEPTE : la demande d'adhésion de la commune de **Pontacq** à compter du 1^{er} janvier 2018, pour la compétence collecte sachant que Pontacq adhère déjà au SMEAVO pour les compétences ANC et Eau Potable.

ACCEPTE : la demande d'adhésion de la commune de **Lamarque Pontacq** à compter du 1^{er} janvier 2018, pour la compétence collecte sachant que Lamarque Pontacq n'adhère pas encore au SMEAVO.

C// TRAVAUX DE RENOVATION EXTERIEURE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION- DETR 2017- Appel à projet complémentaire

Délibération n°2017-09-25/002

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire, vu l'ancienneté de la construction, de réaliser des travaux de rénovation extérieure de la Mairie, notamment des travaux de couverture, zinguerie, isolation et ravalement de façades.

Faisant suite à une consultation auprès d'entrepreneurs qualifiés, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée un montant total de travaux s'élevant à 78791.21 HT soit 94547.04 TTC.

En vue de pouvoir programmer ces travaux, Monsieur le Maire propose ensuite à l'Assemblée de déposer le dossier de demande de subvention auprès de la préfecture dans le cadre de la Dotation d'Equipements des territoires Ruraux 2017 - Appel à projet complémentaire.

Le Conseil Municipal, où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

SOLLICITE : l'attribution d'une subvention la plus élevée possible, auprès de la Préfecture, au titre de la DETR 2017 – appel à projet complémentaire

D/ TRAVAUX DE RENOVATION EXTERIEURE DE LA MAIRIE – DEMANDE DE SUBVENTION- REGLEMENT SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES

Délibération n°2017-09-25/004

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire, vu l'ancienneté de la construction, de réaliser des travaux de rénovation extérieure de la mairie, notamment des travaux de couverture, zinguerie, isolation et ravalement de façades.

Faisant suite à une consultation auprès d'entrepreneurs qualifiés, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée, un montant total de travaux s'élevant à 78791.21 HT SOIT 94547.04 TTC.

En vue de pouvoir programmer ces travaux, Monsieur le Maire propose ensuite à l'Assemblée de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du règlement de soutien financier aux communes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

SOLLICITE : l'attribution d'une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental, au titre du règlement de soutien financier aux communes.

E/ TRAVAUX DE VOIRIE 2017- REGLEMENT DE SOUTIEN FINANCIER AUX COMMUNES

Délibération n°2017-09-25/005

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de la réunion de la Commission Voirie qui s'est tenue le 30 Août 2017, et présente les devis de travaux voirie 2017, qui avait été proposés aux membres de la Commission :

COLAS SUD OUEST devis n°2017010018-0285, d'un montant de 67030.04 HT soit 80436.05 TTC

SARL LAPEDAGNE devis n°2017/423, d'un montant de 57463,50 HT soit 68956.20 TTC

En vue de pouvoir programmer ces travaux, Monsieur le Maire propose ensuite à l'Assemblée de déposer le dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du règlement de soutien financier aux communes.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

SOLLICITE : l'attribution d'une subvention, la plus élevée possible, auprès du Conseil Départemental, au titre du règlement de soutien financier aux communes

F/ PROMESSE DE VENTE – PARCELLE ZE 82

Délibération n° 2017-09-25/008

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 4 septembre 2017 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a décidé de donner à bail à la société ADOURLOC, pour une durée d'un an, la parcelle ZE 82, afin qu'elle y entrepose du matériel.

Il expose que le gérant de la société souhaite pouvoir acquérir ladite parcelle à la fin du bail, si ses affaires prennent de l'essor dans les Pyrénées-Atlantiques.

La COMMUNE n'envisageant pas d'utiliser le terrain en cause, le Maire propose de consentir à la société ADOURLOC une promesse de vente de la parcelle ZE 82, d'une superficie de 30 a 73 ca, au prix de 36500,00 €. Il précise que cette promesse ne sera valable que pour une durée d'un an, à compter de sa signature. Passé ce délai, le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'opportunité de la vente et fixer de nouveau le prix.

Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette opération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE de consentir une promesse de vente à la société ADOURLOC sur la parcelle communale cadastrée ZE 82 d'une superficie de 30 a 73 ca, au prix de 36500,00 €.

PRÉCISE : que cette promesse ne sera valable que pour une durée d'un an à compter de sa signature et que, passé ce délai, le Conseil Municipal devra se prononcer sur l'opportunité de la vente et fixer de nouveau le prix.

CHARGE : Monsieur le Maire de signer la promesse de vente et de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

G/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2016 DE L'EAU POTABLE SUR LE SMEAVO POUR IBOS

Délibération n°2017-09-25/006

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2016 relatif à la qualité et au prix du service d'Eau potable sur le le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse pour Ibos.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE : le rapport annuel 2016

H/ RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE 2016 DE L'EAU POTABLE SUR LE SMEAVO HORS IBOS

Délibération n°2017-09-25/007

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2016 relatif à la qualité et au prix du service d'Eau potable sur le le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Vallée de l'Ousse pour Ibos.

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE : le rapport annuel 2016

H/ QUESTIONS DIVERSES

1) Extension Algecos de la Garderie

M. Jean-Pierre MOURA explique avoir reçu une demande de M. Gabet, Président de l'Association l'Ecole Buissonnière, qui souhaite qu'une extension des algécos soit réalisée car les bâtiments actuels sont devenus exigus, vu le nombre d'élèves accueillis depuis le début de la rentrée scolaire. A ce jour, seul un devis de 8600 € HT d'Echafaudage Services a été reçu en Mairie. La société SAVEM doit effectuer également un chiffrage

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE EST LEVEE A 21 H